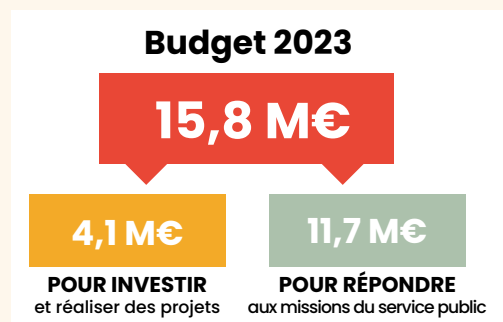
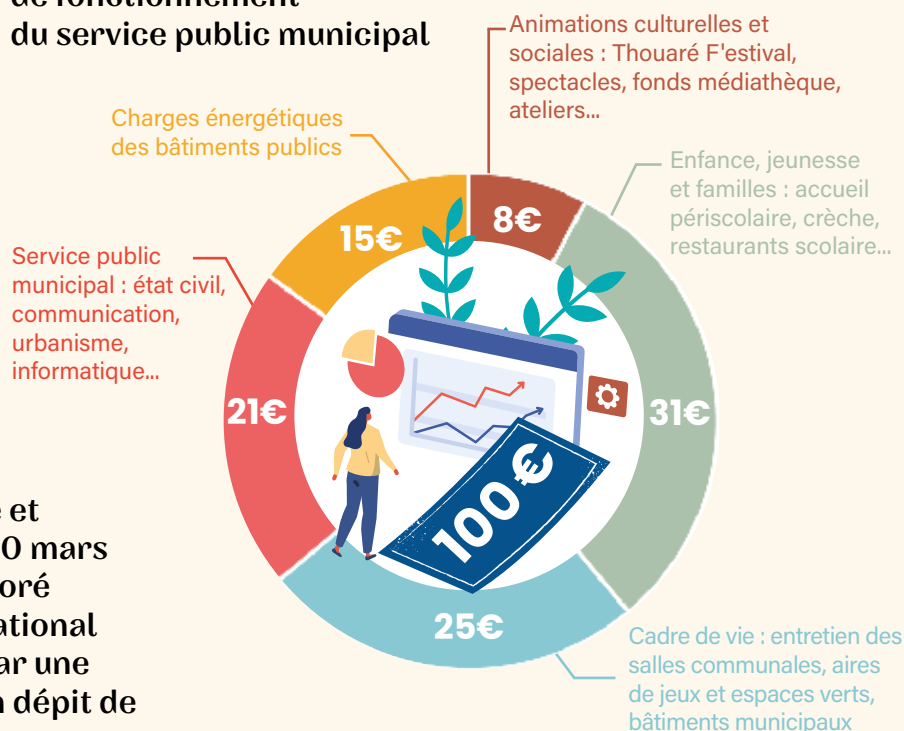




Finances BUDGET 2023



Répartition des dépenses de fonctionnement du service public municipal



Le budget municipal 2023 présenté et approuvé au Conseil Municipal du 20 mars s'élève à 15,8 millions d'euros. Elaboré dans un contexte national et international particulier, ce budget est marqué par une maîtrise des dépenses courantes en dépit de la hausse des prix à la consommation.

PAROLE D'ÉLU

Mickaël Dlus,
adjointe aux Finances et
aux services généraux



Nous avons élaboré et voté ce budget dans un contexte particulier. Un contexte de crise économique et environnementale sur fond de guerre en Ukraine, un contexte que nous subissons tous. Ce conflit a des conséquences directes et indirectes sur l'inflation des prix. **Malgré cette conjoncture difficile, il est de notre devoir et de notre responsabilité de protéger les familles, les jeunes et l'emploi.**

À l'échelle locale, nous poursuivons nos engagements à travers la **rénovation de notre patrimoine** communal. La préservation de l'environnement et les questions liées à l'écologie sont plus que jamais au centre de notre action. Suite à la mise en place de notre plan de sobriété communal, nous continuons la **rénovation énergétique** des bâtiments communaux avec une enveloppe de 200 000 € en 2023.

Dans ce contexte, nous sommes à **l'écoute des familles** les plus fragiles qui subissent plus durement une hausse de 10 à 20 % du coût de la vie. Pour cela nous proposons une nouvelle tarification sociale et solidaire adaptée aux revenus de chacun pour que tous les habitants puissent, plus facilement et de manière plus équitable, accéder aux services municipaux liés au temps périscolaire notamment.

Ce budget marque aussi le début de la **concrétisation de grands projets de mandat** : 600 000 € pour le lancement de la maîtrise d'œuvre de l'équipement multifonction au Parc des sports et 300 000 € pour la ferme maraîchère. Autre projet d'envergure qui améliorera directement le quotidien des plus jeunes, la rénovation de la cours de l'école Joachim du Bellay pour un montant de 524 000 €.

Un **programme d'investissement raisonné**, grâce à une trésorerie saine avec un endettement de 2,7 ans quand le seuil limite pour les collectivités est à 12 ans. Notons également une capacité d'autofinancement largement supérieure à 1 million d'euros.

Pour conclure, je souhaite rappeler que notre projet politique engage les finances publiques pour réaliser des projets nécessaires qui répondent aux besoins des habitants d'une commune de près de 11 000 habitants.